



# GT PPCR : déclinaison ou déclin ?

## Préambule

Ce vendredi 23 septembre s'est tenu à la DG un Groupe de Travail de Réseau (GTR<sup>1</sup>) sur le PPCR. PPCquoi ? P.P.C.R. pour *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*. Vaste programme... Ce « machin » sur la carrière, lancé pour toute la Fonction Publique, concerne à la fois : les *grilles indiciaires*, l'*évaluation*, la *fusion des primes & leur modulation* (liée à l'évaluation, mais ouf en Douanes, pour le moment, nous échappons au RIFSEEP<sup>2</sup>).

### 1°) présents



**a) Présidence** : ce GT était présidé par Fabienne Debaut, chef de la sous-direction A, assistée de Françoise Bureau, chef du bureau A1.

**b) Autres membres de la haute adm<sup>ion</sup>** : MM. Alexis Lopes, Pierrick Louboutin et Philippe-Jean Reynaud, respectivement chef du bureau A2, son adjoint, et adjoint au chef du bureau A1.



**c) Syndicats** : les 5 syndicats représentatifs (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA, SNCD-FO) siègent.



### 2°) Préalables

→ **CGT (déclaration)** : 121 ans de l'organisation, quelles marges de négociation dans ce GT ?

→ **SNCD-FO (déclaration)** : *quid des plans ministériels de qualification (PMQ) ? Quelques points d'indice en plus [c'est] un marché de dupes. Certains semblent s'en contenter.*

→ **SOLIDAIRES (déclaration)** : *derrière l'unité de la Fonction Publique il y a surtout l'uniformité des carrières qui est un préalable à la fusion des corps et cadres d'emploi ; documents de travail creux (seulement sur les grilles !).*

→ **CFDT (propos, en réponse au SNCD-FO)** : *ce n'est pas statutaire mais budgétaire. Y a-t-il des marges de manœuvre, notamment sur l'exa pro ?*

→ **UNSA (propos)** : Tout un tas de thématiques PPCR ne sont pas précisées.



→ **Réponse de la présidente** : *c'est un dispositif interministériel [dont] l'objectif est d'améliorer la politique de rémunération de la Fonction Publique. On peut ne pas être d'accord avec ça, où [la DGAFP] estime un plafonnement de la carrière des agents au bout de 15-20 ans [et prévoit de] réintroduire des écarts entre les grades et les catégories. Pour les PMQ, il y aura une consultation des Comités Techniques Ministériels (CTM). À ce stade, on n'a pas toutes les infos souhaitées.*

## Le GT en tant que tel

Là où le bât blesse, c'est que les documents étaient... creux (cf notre préalable). Nous eûmes droit seulement au volet *grilles*, qui ne nous a rien appris (sur les C, B, A) que nous ne savions déjà, depuis des mois au niveau Fonction Publique (FP). Et ce, du fait que les grilles des grades sont unifiées pour toute la Fonction Publique !



### 1°) L'évaluation

**a) Le chef du bureau A2**, commentant notre déclaration préalable, s'est étonné de notre référence aux cadences d'avancement. Car de son point de vue les derniers éléments connus seraient clairs : dès 2017, il n'y aura plus d'avancement accéléré (ou ralenti) en catégorie B. Les C et A ? Dans le wagon 2018.

**b) Nous avons alors posé une (la ?) question gênante** : comment, si les mois disparaissent dès l'an prochain en catégorie B, se fait-il qu'au moins un président de CAPL n°2 ait indiqué que, pas plus tard que 4 jours avant le GT, *n'ayant eu aucun éclairage particulier sur l'avenir, il préférerait continuer à « thésauriser » des mois pour l'année suivante ?*

**c) Réponse ?** Silence d'abord... Puis, il a été convenu de renvoyer à un GT ultérieur sur le sujet, dès que le niveau supérieur (FP) aura transmis quelques éléments précis ET concrets.

<sup>1</sup> Nous avons échappé à la « réunion d'information », mais ce fut quasi du pareil au même (voir infra).

<sup>2</sup> RIFSEEP (prononcer « rificèpe ») : autre sigle abracadabrantesque, signifiant *Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle*. En gros c'est la prime au « mérite » et aux « super »-encadrants. Le courrier de la DG est là : <http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2016/03/DG-RIFSEEP-03-2016.pdf>



## 2°) Les grilles sur le grill...

### a) les A+ ? Pas moins !

Certes en C, B, A (jusqu'à IR), les grilles des grades douaniers sont déjà fixées. Toutes les grilles sont-elles déjà unifiées pour autant ? Non car les grilles des navigants et des A+ douaniers résistent encore et toujours à l'envahisseur PPCR !

Et chez les A+ douaniers des marges de manoeuvre sans perte d'ancienneté demeurent ! Quand on vous dit que la haute administration veille à ses intérêts<sup>3</sup>... Généreuse, elle va jusqu'à relayer la revendication d'une augmentation de 18 points d'indice pour les personnels navigants. Généreuse qu'on vous dit !



### c) En C, la grande injustice ?

SOLIDAIRES a insisté en séance sur le « déclassé » des ACP2 (qui vont fusionner avec les AC1). En effet il n'y aura plus que 3 grilles (grades) pour la catégorie C : l'échelle 3 (AC2) devient C1 (pour 1<sup>er</sup> grade de la cat. C), les échelles 4 (AC1) et 5 (ACP2) deviennent C2 (pour 2<sup>ème</sup> grade de la cat. C), l'échelle 6 (ACP1) devient C3.

Le hic ? Les années d'ancienneté acquises dans le grade d'AC1 ne sont pas transposées dans la nouvelle grille.

**Concrètement un agent qui a débuté sa carrière en douane en tant qu'AC1, et qui vient de passer ACP2 au bout d'une dizaine d'année**, va se retrouver sur la grille C2, en moyenne à l'échelon 3 indice 332, tandis qu'un agent en sortie de stage débutant à l'échelon 1 indice 328 sur cette même grille, et ne mettra que 3 ans à atteindre la même position (sa décennie d'expérience se trouve donc valorisée à hauteur de 4 points d'indice, soit  $4 \times 4,68 = 18,72$  € mensuels).

Cela représente une perte de l'ordre de 8 années, soit 4 échelons et 32 points d'indice sur la nouvelle grille.

**Financièrement**, sur la période, cela représente sur 1 mois 149,76€ ( $32 \text{ p}^{\text{ts}} \times 4,68\text{€}$ ), sur 1 an : 1797,12€ ( $149,76\text{€} \times 12$ ), etc...

Avec ce remaniement des grilles, le PPCR instaure une **forme d'apartheid**, dans la mesure où on aura coexistence de 2 formes d'évolution de carrière distinctes au sein d'un même corps :

→ **Exemple d'un ACP2 ayant débuté en douane avant le PPCR**, avec une cadence d'avancement moyenne :

Il est passé ACP2 au bout de 10/11 ans, et se retrouve à l'échelon 3 indice 332 de la grille C2.

Au vu des conditions actuelles, il se trouve en position de passer sur l'échelle C3 (ACP1) à partir de l'échelon 6, soit au bout de 16 à 18 ans de douane. Si on considère qu'il débute sur la grille C3 (ACP1) à l'échelon 2, il lui faut ensuite 18 ans pour atteindre l'échelon final, soit 36 ans de service.

### b) Les A, B, C ? Pas mal d'« abaissés »...

Pour les C, B et A (jusqu'à IR), la reprise de l'ancienneté acquise ne sera pas garantie dans les nouvelles grilles, loin de là...

D'ailleurs de nombreux collègues perdront jusqu'à plusieurs années... Et sans distinction de « dossier » !

Ainsi des collègues qui se sont échinés pendant des années à obtenir une cadence accélérée d'un ou plusieurs mois, verront leurs efforts initialement « récompensés » être finalement anéantis du jour au lendemain ! De quoi reconsidérer la valeur des « récompenses » ... et le sens du collectif ?

Outre l'aspect salarial, **professionnellement** c'est un reclassement qui méprise la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Si on tient compte des délais moyens actuels pour passer d'AC1 à ACP2, et d'ACP2 à ACP1 par Tableau d'Avancement (TA), on va avoir des collègues qui au bout de 20 ans de douane auront le même grade que les agents en sortie d'école !

→ **Exemple d'un agent qui débute après le PPCR** :

Il commence sur la grille C2 (ACP2) à l'échelon 1, se trouve (au vu des conditions actuelles), promouvable à partir de l'échelon 6, soit au bout de 9 ans.

Une évolution similaire au premier exemple sur la grille C3 (ACP1) lui permet d'atteindre l'échelon final au bout de 27 ans de service, ce qui lèse à nouveau les ACP2 d'avant le PPCR financièrement, et vis à vis de la liste d'aptitude.

## Pour conclure ?

« Décliner ». Déclinaison ou déclin ? Ainsi que nous l'avons exprimé en séance, le PPCR **c'est la fin du dialogue social sur la carrière (du moins les grilles et l'évaluation) en GT et Comités Techniques de Réseau (CTR) et ministériel (CTM)**. Puisque désormais tout est décidé (et imposé) au niveau supérieur, au niveau Fonction Publique ! C'est d'autant plus scandaleux que c'est une **décision gouvernementale unilatérale ! Et antidémocratique !** En effet le PPCR avait été rejeté par les organisations syndicales représentant la majorité des fonctionnaires (CGT, FO, SOLIDAIRES).

Certes, ici, la présidente et son adjointe ont manifesté un sens de l'écoute certain. Et il est bienvenu de constater une conscience professionnelle et une honnêteté intellectuelle chez des cadres dirigeant(e)s. Dommage qu'elles ne peuvent rien en cette matière PPCR ! Mais peut-être que ceci favorise cela.

Dans ce cadre, on ne peut qu'*attendre* le GT dédié à l'évaluation... actant la fin prochaine des CAP de recours sur la cadence ? Ce serait un coup dur pour la politique du chiffre. Et un petit mieux pour le travail collectif.



**SOLIDAIRES Douanes** était représenté par **Yannick DEVERGNAS** et **Fabien MILIN**.

**Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.**

<sup>3</sup>« conscience de classe » diront les marxistes !